
Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la société populaire d'Huningue (Haut-Rhin) qui envoie divers dons patriotiques, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse de la société populaire d'Huningue (Haut-Rhin) qui envoie divers dons patriotiques, lors de la séance du 28 floréal an II (17 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 405;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27018_t1_0405_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

La Société populaire de Colmar, écrit à la Convention nationale, qu'elle a eu le bonheur de posséder dans son sein, à leur passage, ses frères d'armes retenus pour ôtages à Mayence. Ces braves suoldats, dit-elle, ont tout à la fois excité notre sensibilité et notre admiration. Heureux de respirer l'air de la liberté, de conférer avec vous, ils ont donné un libre essort aux mouvemens de leurs cœurs. ils ont prononcé le cri de la liberté, et ont juré encore une fois de s'immoler pour contribuer au triomphe de la République. Plusieurs d'entr'eux, blessés et mutilés, ont montré leur regret d'être dans l'impossibilité de combattre encore les tyrans et leurs esclaves.

Le représentant Fousseloire, ajoute-t-elle, étoit présent à la séance. Sa sensibilité, son civisme pur, ne lui ont pas permis de garder le silence. Il a promis à ces illustres malheureux la bienfaisance et les secours de la patrie et de la Convention.

Un d'eux a pris la parole et a fait le tableau des souffrances des malheureuses victimes qui sont encore à Wesel, ses expressions ont tellement glacé nos cœurs, que nous avons songé à recourir à vous, Législateurs, pour vous demander leur échange. Au nom de la patrie et de l'humanité, rendez ces héros à la liberté, à leurs parens. Ils reconnaîtront ces bienfaits par un nouveau dévouement à la chose publique (1).

15

La Société populaire d'Huningue, département du Haut-Rhin, envoie à la Convention nationale 85 liv. 15 sols en numéraire, 1,228 liv. 15 s. en assignats, une livre pesant de monneron, 13 onces d'épaulettes, galons, etc., en or, 3 marcs 2 onces un quart d'argent, et autres objets d'équipement, le tout provenant des dons faits à la patrie par les citoyens de cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité de sûreté générale (2).

16

Les administrateurs du district de Pont-Audemer (3) annoncent les dons faits à la patrie par leurs administrés.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) *J. Mont.*, n° 23; *Audit. nat.*, n° 604; *J. Perlet*, n° 605; *Rép.*, n° 151; *J. Paris*, n° 505; *C. Eg.*, n° 640; *J. Matin*, n° 696.

(2) *P.V.*, XXXVII, 270. *Bⁱⁿ*, 2 prair. (suppl^t); *C. Eg.*, n° 638; *M.U.*, XXXIX, 458.

(3) Eure.

(4) *P.V.*, XXXVII, 270. *M.U.*, XXXIX, 459; *J. Sablier*, n° 1324; *Bⁱⁿ*, 2 prair. (suppl^t).

[*Pontaudemer*, 23 flor. II] (1).

« Citoyens représentants,

Sur l'invitation faite au nom de la société des sans-culottes de la commune de Pontaudemer par des commissaires pris dans son sein, qui se sont répandus dans les différentes communes de ce district pour hâter le départ des citoyens de la 1^{re} réquisition, ces communes ont fait des dons à la patrie, dont le détail suit :

48 habits d'uniforme, 21 gilets, 18 culottes, 3 224 chemises, 1 737 paires de bas, 574 paires de souliers, 171 chapeaux, 224 aulnes de toile, 24 paires de guêtres, 12 sacs de peau, 5 sacs de toile pour les distributions, 6 bonnets de police, 38 gibernes avec leurs banderoles, 5 sabres avec leurs baudriers, 1 sarrau de toile, 1 pantalon de ratine bleue, 3 redingotes bleues, 8 aulnes de frac bleu, 5 aulnes de serge, 2 paillasses, 1 matelas, 2 traversins, 2 courtpointes, 2 couvertes, 18 draps, 12 mouchoirs de poche et une aube.

Plus environ 4 000 liv. en assignats, petits effets en argent qui sont déposés au Comité de surveillance de Pontaudemer.

Du nombre de ces effets d'habillement et équipement la commune de Pontaudemer en a seule fourni la quantité suivante :

Savoir : 10 habits d'uniforme, 2 redingotes bleues, 3 gilets, 367 paires de bas, 493 chemises bonnes, et 19 mauvaises, 204 paires de souliers, 11 paires de guêtres, 13 gibernes, 6 chapeaux, 4 aulnes de toile, et les 4 000 livres énoncées ci-dessus.

Nous annonçons à la commission du commerce et approvisionnements par une lettre de ce jour, l'emploi que nous avons fait des effets ci-dessus détaillés.

Vive la République ».

LUYTIN, GRENANT, L.a. ROUSSEL, MORIN, BERNIÈRE, TALLON, LEVAVASSEUR, DOSPRES.

17

La Société populaire d'Altkirch (2) invite la Convention à faire distribuer aux défenseurs de la patrie, que d'honorables blessures ont fait rentrer dans leurs foyers la somme de 1,602 liv. qu'elle leur destine.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Altkirch*, 23 flor. II] (4).

« La Société populaire d'Altkirch vous invite de faire distribuer la somme de 1 602 liv. ci-jointe, provenant d'une collecte faite en faveur des défenseurs de la patrie, mutilés, estropiés ou blessés ».

J.B. STOUFF (*présid.*), REY (*secrét.*), STOUFF (*secrét.*).

(1) C 302, pl. 1088, p. 13.

(2) Haut-Rhin.

(3) *P.V.*, XXXVII, 270 et 322. *Bⁱⁿ*, 2 prair. (suppl^t).

(4) C 302, pl. 1088, p. 12.